



CONDITIONS D'UTILISATION

1 - Conditions de prise de la vidéo

Pour permettre le respect de la famille et du défunt et pour respecter les droits et libertés des personnes notamment le droit à l'image, il est demandé à la personne en charge de la prise de la vidéo de la cérémonie de s'engager à respecter les conditions détaillées ci-dessous :

- image du cercueil et/ou de la décoration autour du cercueil (bouquets de fleurs, photographie(s) du défunt le cas échéant, bougies, icônes, etc.)
- représentation des personnes physiques
 - o SEULES les personnes participant activement à la cérémonie par une intervention au micro ET ayant signé l'autorisation « droit à l'image et à la voix » selon le modèle ci-dessous peuvent être filmées
 - o les personnes de l'assistance ne peuvent être filmées, quelles que soient les conditions de la prise de vues sauf si elles ont signé **des autorisations de fixation, reproduction et diffusion de l'image et de la voix** (modèle ci-dessous)
- représentation de l'atmosphère – ambiance : il peut être intéressant de veiller à reproduire l'atmosphère de recueillement en veillant à la luminosité et aux couleurs autour du cercueil (le cas échéant, vitraux, bougies, etc.).

Le téléphone ou la tablette ne doit pas être placé à plus de 4 mètres du micro utilisé, afin que le son soit optimal

Pour ce faire, il convient de :

- placer le téléphone sur un trépied, une perche ou toute surface plate pour que l'image soit au maximum statique,
- placer le téléphone horizontalement.

2 - Propriété Intellectuelle – Délai de conservation

Respectant les consignes détaillées aux conditions de prise de la vidéo et eu égard aux modifications techniques liées au streaming, la vidéo ne peut être reconnue comme une œuvre de l'esprit ; ce que la personne en charge de la prise de la vidéo reconnaît expressément.

Le support matériel de la vidéo (encodage) appartient à la société ADDITI qui se réserve le droit de le transmettre à la famille.

Les vidéos réalisées sont conservées, par ADDITI, pendant 3 mois à compter de leur date de réalisation. Passé ce délai et sans demande de restitution de la part de la famille, elles sont détruites de manière définitive.

3 - Autorisation de fixation, reproduction et diffusion de l'image et de la voix

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à De nationalité

Demeurant :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : - Email :@.....

Autorise expressément [ADDITI ou l'entreprise de Pompes Funèbres] (ci-après la « Société ») dans le cadre de la cérémonie d'obsèques de

.....

- A fixer, reproduire, diffuser et exploiter mon image et/ou ma voix (sur une photographie, sur une vidéo, un fichier audio), en tout ou partie, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir via une plateforme sécurisée en ligne reproduisant et représentant la cérémonie d'obsèques à l'entourage du défunt ;
- A diffuser mon image et/ou ma voix avec le logo de la Société ou celui de son partenaire ADDITI dans les conditions susmentionnées.

Cette autorisation est accordée, à titre gratuit, à compter de la signature des présentes. Cette autorisation restera valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Pour en savoir plus sur le traitement de mes données personnelles, la Société tient à ma disposition sa politique de confidentialité https://storage.googleapis.com/assets-monsite-medias/monsitemoncommerce.com-ceremonies/2020/03/f434c448-politique-de-protection-des-donn%C3%A9es_ceremonies.pdf

Néanmoins, je reconnais expressément que, eu égard au fonctionnement de l'Internet, la disparition de l'image ou de la voix ne sera pas immédiate (exemple : la pérennité des caches). De la même manière, je reconnais que les supports matériels déjà créés et reproduisant mon image et/ou ma voix ne seront pas détruits, tout comme les supports déjà téléchargés par les relations du défunt.

Je déclare être majeur et être en pleine capacité de signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Version du 26 mars 2020

Le _____

Signature